

LA LETTRE *payanne*

MIEUX VALORISER L'HERBE À LA FERME

DOSSIER SPÉCIAL

RETOUR SUR LE SALON DE LA
TRANSMISSION 2026 (p.24)

ACCORD
UE-AUSTRALIE (p.8)

PARASITISME
CHEZ LA CHEVRE (p.28)





LAETITIA FONTAINE

Chargée de mission Autonomie & Environnement

TRANSITION : COMMENT MIEUX VALORISER L'HERBE À LA FERME ?

« Il ne faut pas croire qu'une prairie c'est juste un hectare d'herbe laissé à l'abandon. Il y a moyen de la suivre comme une culture de betterave, comme une culture de pomme de terre, et d'en tirer une meilleure rentabilité ». Ces mots sont ceux de Freddy Vanderhaegen, éleveur laitier hennuyer, dans notre vidéo « Autonomie et innovation en élevage laitier », disponible sur la chaîne YouTube de la FUGEA. Cette gestion de l'herbe fait appel à de nombreuses connaissances théoriques et techniques que nous vous proposons d'explorer au travers de ce dossier et en participant au « Groupe Pâturage & Autonomie » de votre région !

Ces groupes, répartis sur toute la Wallonie, vous proposent des visites de fermes et des échanges entre pairs pour vous aider à mieux valoriser l'herbe et renforcer la résilience de votre élevage. Une dynamique d'autant plus essentielle face aux défis actuels, notamment la nécessité de réduire notre dépendance aux intrants importés et de consolider l'autonomie de nos fermes.

Les trois premières rencontres de la saison 2026 ont eu lieu chez Alexandre et Florian Cromptot (Thulin), Daniel Boddez (Seneffe) et Mathéo Anceau (Doische). Un grand merci à eux pour leurs accueils chaleureux ainsi que pour leurs partages généreux, transparents et inventifs liés à leurs pratiques. C'est d'ailleurs la première visite qui a inspiré ce dossier !

En effet, ces rencontres sont l'occasion pour les éleveur-euses participant-es de découvrir les nombreuses réflexions et initiatives mises en place par les fermes accueillantes qui parviennent à optimiser leur production d'herbe grâce, par exemple, au pâturage tournant, à des infrastructures ingénieuses (chemins, abreuvoirs, etc.) ou à une gestion optimale des prairies temporaires.

L'occasion surtout d'échanger tous ensemble avec l'appui de technicien-nes capables d'approfondir les questions soulevées. Des discussions souvent riches, dynamiques et inspirantes pour les participant-es !

Si la lecture de ce dossier vous donne envie de parler de fourrages, de productivité des prairies, d'autonomie alimentaire et d'amélioration des revenus, le tout entre vaches et prairies, avec convivialité... et quelques éclats de rire, rejoignez votre « Groupe Pâturage & Autonomie » local !

Contact : [Laetitia Fontaine lf@fugea.be](mailto:Laetitia.Fontaine@fugea.be)



À la ferme Cromptot, la prairie temporaire est un rouage important de la valorisation de l'herbe. L'occasion de discuter de l'itinéraire technique du mélange utilisé.

Travaux d'aménagement, transformation ou rénovation agricoles : SUR MESURE.



ALLARD F-X. srl



Tubulaire, contentions, silos, murs en béton, tapis & matelas, caillebotis, logettes, etc.



www.allardfx.be



info@allardfx.be



+32 (0) 476 23 00 13

Clôtures Neuville
natagora TORNADO

PARTENAIRE OFFICIEL DE natagora RÉTRIBUTION DE 0.05€/M DE CLÔTURE INSTALLÉE

Xhoût-si-Ploût 13, 6960 Manhay +32(0)475/39 21 87
info@cloturesneuville.be Suivez-nous : [cloturesneuville](https://www.facebook.com/cloturesneuville)

Notre entreprise de clôtures forestières spécialisée dans les clôtures pour animaux sauvages et domestiques intervient depuis plus de 30 ans partout en Belgique, en France, en Allemagne, au Grand-Duché du Luxembourg et en Hollande. Nous sommes également l'importateur officiel de la marque Tornado wire (Ecosse).

Nos clôtures sont fabriquées avec des pieux en robinier faux-acacia, vibrofoncés à grande profondeur pour assurer une résistance optimale au niveau du treillis, lequel est déroulé mécaniquement à l'aide d'une dérouleuse. Le bois utilisé, le robinier, possède une durée de vie de plus de 30 ans. Naturellement imputrescible, sans résine ni écharde, il est résistant aux attaques des insectes et des champignons, ce qui lui confère une grande longévité. Ces clôtures peuvent être associées à des portails sur mesure, en bois ou en métal, et sont conçues pour s'adapter aux animaux à protéger. Elles s'intègrent parfaitement dans le paysage.

Nous calibrons le grillage en fonction des animaux sauvages présents dans votre région (gibiers, loups et autres) afin d'assurer une protection efficace. La hauteur de la clôture (de 50cm à 250 cm) et la taille des mailles sont ajustées pour empêcher tout passage de gibier. Pour cela, nous utilisons des machines spécialisées adaptées au terrain. L'enfonce-pieux, autonome ou monté sur une mini-pelle, permet d'intervenir même sur les sols les plus durs et accidentés. Ensuite, la dérouleuse assure une tension optimale du grillage pour résister à tous les types de gibiers. Pour toute demande de devis, un technico-commercial des Clôtures Neuville peut se déplacer chez vous afin d'évaluer l'ampleur des travaux et d'analyser la faisabilité du projet. Nous réalisons des enclos pour tous types d'animaux, avec ou sans électrification, grâce à nos équipements spécialisés tels que la dérouleuse et la vibrofonceuse.



POURQUOI REDONNER PLUS DE PLACE À L'HERBE DANS LA RATION?

La vache mange de l'herbe. Quoi de plus normal ? Et pourtant, dans bien des rations, la proportion qu'elle occupe pourrait être supérieure. Qu'elle soit ensilée, affouragée en vert ou directement pâturée, ses atouts sont nombreux. Rapide rappel de ses qualités alimentaires.

Pour ce faire, partons du tableau ci-dessous (Tableau 1). Il reprend les valeurs énergétiques (UFL), protéiques (MAT), celluloses (CB) et d'encombrement (UEL) de différents aliments. En bas du tableau, des recommandations moyennes sont reprises pour l'alimentation des vaches laitières, afin de pouvoir comparer apports et besoins. Rapidement, on observe la supériorité de l'herbe sur pied, à bien des égards.

En énergie, avec plus d'1UFL/kg MS, même un maïs de bonne qualité ensilé à un stade mûr ne rivalise pas. Seule une céréale atteint le niveau de l'herbe ! Sachant que pour alimenter une vache laitière on cherchera à composer une ration oscillant entre 0,90 et 1,00 UFL/kg de MS, l'herbe répond ici pleinement aux besoins des animaux les plus exigeants. En protéines, avec plus de 20 % de MAT, l'herbe tient à nouveau le haut du pavé, même face à une céréale.



L'herbe de prairie est un aliment complet capable de répondre aux besoins alimentaires les plus élevés.

Tableau 1 : valeurs alimentaires de différents aliments et recommandations pour l'alimentation d'une vache laitière (INRA 2018)

Aliments	Énergie UFL/kg MS	Encombrement UEL/kg de MS	Densité énergétique UFL/UEL	Protéine MAT (g/kg MS)	Cellulose CB (g/kg MS)
PP stade optimal (épi < 7cm - FV0010)	1,07	0,90	1,19	215	215
PP stade intermédiaire (épi 7 à 10 cm)	1,02	0,98	1,04	172	244
PP début épaison	0,94	1,02	0,92	133	272
Maïs ensilage 35% MS	0,96	0,95	1,01	76	200
Céréale Orge	1,09	0,4	2,72	112	54
Recommandations moyennes pour une vache laitière	0,90 à 1	/	/	150	180

En cellulose aussi, l'herbe, même à un stade jeune, répond amplement aux besoins des bovins, puisqu'on recommande d'avoir 18 % de cellulose dans une ration.

Un autre point important à considérer dans l'analyse du tableau est l'encombrement de chacun des aliments. Cette valeur n'est d'ailleurs pas toujours présente sur les analyses de fourrages, ce qui est dommageable car elle permet de calculer les densités énergétiques et protéiques des aliments. C'est pourquoi un rapide point technique vous est proposé ici.

Tout animal possède une certaine capacité d'ingestion. Cette capacité dépend de tout un tas de facteurs comme son âge, son gabarit, son stade de lactation ou de gestation, etc. et s'exprime en UEL.

En face de cela, chaque aliment possède, lui aussi, une valeur d'encombrement. Par exemple, un fourrage aura en moyenne une valeur d'encombrement proche de 1 UEL alors qu'une céréale ou un concentré tournera aux alentours de 0,4 UEL. Ceci explique qu'une vache aura beaucoup plus de facilité à ingérer une grande quantité de MS de tourteaux que de foin.

Ainsi, le rapport entre les UFL et les UEL d'un aliment nous indiquera la densité énergétique de celui-ci. L'intérêt de ce calcul est simple : au plus le fourrage sera dense énergétiquement, au plus l'animal sera capable d'ingérer une grande quantité d'UFL pour un même nombre d'UEL. L'herbe jeune, en vert, étant à nouveau le fourrage le moins encombrant, sa densité énergétique est donc logiquement à nouveau la meilleure.

En revanche, cette fois-ci, la céréale, malgré une valeur UFL/kg MS à peine supérieure à celle de l'herbe, obtient une densité énergétique bien supérieure à tous les fourrages grâce à son encombrement très faible. On comprend ici l'utilisation du terme « concentré », pour décrire ces aliments aux densités énergétiques et protéiques très élevées, grâce à leur faible encombrement.

A travers ce tableau, on constate que l'herbe de prairie est un aliment complet capable de répondre aux besoins alimentaires les plus élevés. Comment tirer parti au mieux de cette ressource et quelles sont les limites pratiques de sa gestion au sein de la ferme ? C'est ce que nous verrons dans l'article suivant.



BRÈVES



RAPPORT D'ÉVALUATION DU PLAN BIO

En juin 2021, la Wallonie s'est dotée d'un Plan de développement de la production biologique à l'horizon 2030, visant à augmenter l'offre et la demande régionales en produits biologiques, tout en veillant à atteindre un équilibre entre les deux afin de maximiser les retombées positives pour la Région. Le plan a été élaboré et mis en œuvre selon une approche participative de concertation avec les représentants du secteur bio. Le 4 mars, la FUGEA a assisté à la présentation du rapport d'évaluation du Plan en présence de la Ministre Dalcq. Le rapport identifie quatre enjeux prioritaires :

- 1) le besoin d'une stratégie de développement de filière forte ;
- 2) le besoin de revaloriser l'image du bio ;
- 3) la nécessité d'impliquer le secteur de la distribution dans le développement de l'agriculture biologique ;
- 4) le besoin de valoriser les externalités positives du secteur afin de renforcer son modèle économique.

La FUGEA a participé le 23 mars à la première réunion d'un des groupes de travail et restera force de propositions pour la défense du secteur.

GESTION DE LA PRODUCTION D'HERBE : COMPROMIS ET PERFORMANCES

Comme évoqué dans l'article précédent, l'herbe sur pied, à un stade jeune, est un aliment complet capable de répondre aux besoins des animaux les plus exigeants.

En témoigne ce tableau récapitulatif (Tableau 1), issu de l'INRA. Dans des conditions maîtrisées (animaux à l'étable et nourris à l'auge), on apporte différents types de fourrages à volonté à des vaches laitières. La meilleure version de chaque fourrage est utilisée. On complète la ration par des concentrés pour atteindre un certain niveau de production. Une partie de la complémentation se fait à partir de concentrés protéiques (CP).

Dans le cas du fourrage « herbe de prairie permanente », les performances souhaitées sont obtenues presque sans complémentation. De plus, le faible apport de concentrés nécessaire pour obtenir une production de 25 kg de lait chez la primipare est principalement de nature énergétique.

Dans le cas de l'ensilage de maïs, un apport de concentrés, qui représente environ 20 % de la ration est nécessaire, dont la quasi-totalité est de nature protéique.

L'apport d'ensilage d'herbe nécessite une complémentation en concentrés assez similaire à celle d'un ensilage de maïs mais avec une proportion moindre de concentrés protéiques.

Cette étude de l'INRA confirme le potentiel de l'herbe de prairie. Un élément différente cependant de la pratique du pâturage dans cette expérience. Comme précisé auparavant, le fourrage était apporté à l'auge et à volonté dans cet essai, ce qui serait possible dans le cas d'un affouragement en vert avec autochargeuse, dans le cas de l'herbe de prairie.

L'ingestion y était donc maximisée or, dans la pratique du pâturage, les animaux ont à récolter eux-mêmes leur nourriture et des facteurs comme la hauteur d'herbe, la densité de la prairie, le chargement, le temps d'accès... influencent l'ingestion des animaux.

Tableau 1 : apports de concentrés (dont concentrés protéiques CP) et pourcentage de concentrés dans la ration pour atteindre un niveau de production souhaité, sur base d'une alimentation issue de différents types de fourrages distribués à des vaches laitières en 14^e semaine de lactation.

Fourrage	Primipares Niveau de production 25 kg de lait/jour		Multipares Niveau de production 30 kg de lait/ jour	
	kg Conc (% dans la ration)	kg CP (% dans la ration)	kg Conc (% dans la ration)	kg CP (% dans la ration)
Herbe de prairie permanente	0,8 (5 %)	0,2 (1 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
Ensilage de maïs	3,8 (21 %)	3,6 (20 %)	3,7 (18 %)	3,7 (18 %)
Ensilage d'herbe	5,7 (32 %)	2,3 (13 %)	3,6 (18 %)	3,6 (14 %)

La gestion du pâturage implique aussi de trouver un compromis entre bonne valorisation de l'herbe et réponse aux besoins des animaux.

Ainsi, c'est bien souvent la performance laitière à l'hectare qui sera favorisée, synonyme de valorisation optimale du couvert végétal. Celle-ci se fera au détriment de la pleine performance individuelle comme l'illustre la Figure 1.

Concrètement, le pâturage tournant dynamique souvent rencontré, avec des temps de séjour de 1 jour/parcelle, des parcelles d'un are/jour/vache et des hauteurs d'entrée et de sortie respectivement de 3200 kg MS et 1500 kg de MS limite à environ 90 % la capacité d'ingestion des animaux, et donc leurs performances individuelles, mais maximise le lait/ha et la valorisation de l'herbe.

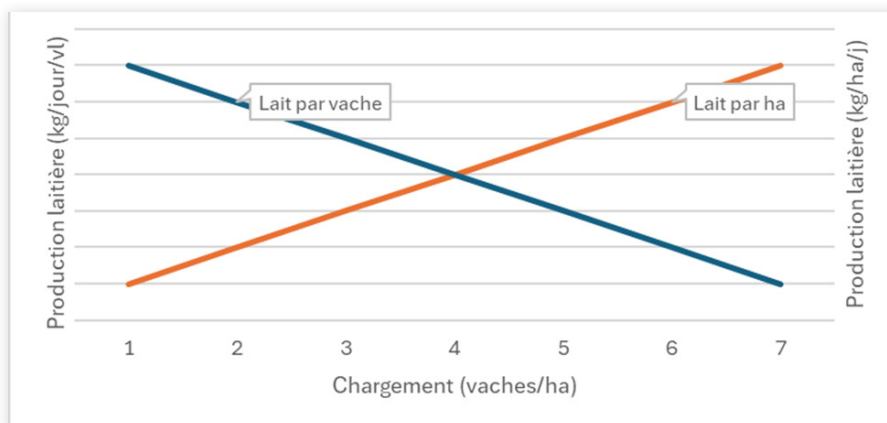


Figure 1 : Relation entre lait/vl et lait/ha au pâturage

Dans le cas d'un troupeau allaitant, les besoins des animaux étant plus faibles, un pâturage au stade « épi » (50 % des épis sortis) est même possible et répond parfaitement aux besoins des animaux. Une herbe trop jeune pourrait engendrer une mauvaise valorisation de la ressource.

Ces thématiques ont fait l'objet d'un webinaire en février dernier. Il est disponible sur le site internet de Terres Vivantes. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à revenir vers nous (geoffrey.watte@terres-vivantes.net).

DÉGÂTS DE SANGLIERS
AVIS GRATUIT

BBR

AVOCATS

CABINET D'AVOCATS

BAUDINET - BOTTIN - RIGO

Liège Airport Business Center
Bât. 58 - 4460 Bierset

T. 04 222 00 07
F. 04 223 64 06
info@bbravocats.be

Vous êtes

Propriétaire

Forestier

Agriculteur

Chasseur

Profitez de notre expertise depuis 1949.

2000313942/BF-B

FACE À UN LITIGE ?

Simple et rapide via
notre appli gratuite

Plus d'infos sur

www.bbravocats.be

QUELLES STRATÉGIES ÉCONOMIQUES POUR LES ÉLEVAGES FACE AU CONTEXTE TOUJOURS PLUS INCERTAIN ?

Une fois de plus, le contexte géopolitique mondial et la loi des marchés auxquels notre agriculture est encore trop souvent soumise, sont au-devant de l'actualité dans les campagnes, en y faisant la pluie et le beau temps.

Accord UE-Mercosur, hausse du prix des carburants, baisse du prix du lait, etc., l'agriculteur, coincé entre les industries fournisseuses d'intrants et celles lui achetant ses productions n'a que trop peu de pouvoir sur les prix. Ainsi, ordres de grandeur, calculs et parfois même stratégies sont à reconsidérer dans les fermes selon l'actualité du moment, sans parler des aléas climatiques.

Alors que quelques adaptations peuvent être réalisées, non sans mal, dans des délais assez courts, d'autres engagements doivent être tenus et ont parfois été contractés sur base d'un contexte économique totalement différent de celui d'aujourd'hui.

De nombreux élevages ont opté pour des solutions comme le zéro pâturage ces dernières années. La facilité de gestion et les gains de productivité sont des arguments régulièrement évoqués pour justifier ces pratiques. Cependant, ces systèmes nécessitent souvent des charges en bâtiment et en matériel supérieures. Bien que des résultats positifs puissent être obtenus lorsque le contexte est favorable, ils sont aussi en première ligne lorsqu'il y a des fluctuations de prix.

Pour se libérer de ses « chaînes » et augmenter son impact sur sa propre ferme, l'agriculteur, n'aurait-il pas, au contraire, intérêt à gagner en indépendance ?

En élevage, les principales charges étant issues de l'alimentation des animaux, l'autonomie fourragère est un levier puissant pour y arriver. Le travail sur la qualité des fourrages, la stratégie de l'assolement,

l'optimisation du pâturage, l'utilisation de mélanges à base de légumineuses et la production de ses propres céréales pour l'alimentation animale sont des pistes régulièrement explorées et qui ont fait leurs preuves.

Nos études économiques témoignent d'ailleurs de la plus grande autonomie des systèmes ayant une part d'herbe plus importante dans leur assolement. Les frais d'élevage tels que les frais vétérinaires sont aussi en moyenne plus faibles. Les deux autres articles rédigés dans ce numéro de la Lettre Paysanne, consacrés à l'herbe, vont d'ailleurs dans ce sens. La vache à l'herbe ingère et fertilise en totale autonomie. Et malgré notre territoire morcelé, il peut être intéressant de rappeler qu'à partir de 10 ares/vache accessibles depuis le bâtiment, des solutions peuvent déjà être envisagées pour valoriser au mieux ses prairies.

Les différents Groupes Pâturage et Autonomie organisés par la FUGEA sont d'ailleurs une bonne opportunité d'échanger sur les solutions adoptées par chacun pour faire face à tous ces aléas.

Trop souvent encore, un amalgame peut être fait entre productivité et rentabilité. Bien que la productivité soit intéressante dans chaque système, c'est bien la rentabilité économique qu'il est important de rechercher. Afin de comprendre au mieux les différents leviers qu'il est possible d'actionner dans sa ferme pour faire évoluer sa rentabilité mais aussi sa robustesse, notre association souhaite vous rappeler qu'elle propose des calculs et des analyses de marge en élevage et en culture.

Aux côtés de la FUGEA, nous restons disponibles pour échanger sur l'ensemble de ces thématiques avec vous.



Les différents Groupes Pâturage et Autonomie organisés par la FUGEA sont d'ailleurs une bonne opportunité d'échanger sur les solutions adoptées par chacun pour faire face à tous ces aléas.



TIMOTHÉE PETEL

Chargé de mission - Politique

LES AIDES PAC POUR SOUTENIR VOS PRAIRIES

Les prairies et les modes d'élevage à l'herbe présentent de nombreux impacts positifs pour nos fermes, notre environnement et la résilience de nos systèmes alimentaires. Pour soutenir ces surfaces et pratiques, différentes aides sont intégrées dans la PAC wallonne. Certains dispositifs sont des victoires de la FUGEA qui continuera à défendre des politiques soutenant les prairies et l'autonomie des fermes !

L'ÉCO-RÉGIME PRAIRIE PERMANENTE CONDITIONNÉE À LA CHARGE EN BÉTAIL

L'éco-régime prairie permanente consiste en une aide à l'hectare divisée en deux parties :

- Une aide de base de 40€/ha ;
- Une aide additionnelle conditionnée à la charge en bétail (exprimée en UGB par hectare de surface fourragère) ; voir tableau ci-dessous (Tableau 1).

À noter que le terme « surface fourragère » englobe les surfaces de prairies permanentes et temporaires, de légumineuses prairiales, de vergers hautes tiges ainsi que celles en cultures fourragères (maïs, mélanges de céréales-légumineuses, etc.).

Pour les exploitations dont la charge est inférieure 0,6 UGB/ha, l'aide est réduite au prorata permettant d'atteindre ce seuil (par dérogation, ce seuil est de 0,4 UGB/SF pour les exploitations comptabilisant uniquement des ovins ou des caprins). L'aide est accessible pour toute parcelle de prairie permanente, incluant les prairies à vocation à devenir permanentes, sous contrat MAEC ou Natura 2000, ou de vergers hautes-tiges.

Autres éléments pour bénéficier de l'aide :

- au moins 80 % des parcelles qui l'année



précédente correspondaient à des prairies permanentes doivent avoir été maintenues l'année de la demande d'aide ;

- l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite sur les prairies sauf exceptions ;
- depuis début 2026, tous les épandages d'engrais et amendements organiques ont été autorisés (avant seuls les effluents produits par les animaux de la ferme étaient autorisés sauf exception).

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) LIÉES AUX PRAIRIES

Les MAEC sont des engagements de 5 ans qui récompensent des pratiques favorables à l'environnement. Plusieurs mesures concernent directement les prairies et l'élevage à l'herbe :

- Prairie naturelle (MB2) : paiement de 220 €/ha/an si l'agriculteur respecte différentes pratiques (aucune intervention entre le 01/11 et le 15/06, interdiction d'apport de fourrages ou concentrés sur la parcelle, interdiction d'utiliser des engrais minéraux ou des pesticides sauf exceptions, etc.) ;
- Prairie à haute valeur biologique (MC4) :

paiement de 470 €/ha/an si l'agriculteur respecte un cahier de charges renforcé et adapté pour la conservation des espèces et des habitats prairiaux de grand intérêt écologique. Un diagnostic préalable par un expert de Natagriwal doit être réalisé ;

- Autonomie fourragère (MB13) : cette mesure complète l'éco-régime prairie permanente avec deux variantes :

**Charge < 1,4 UGB/ha(SF) :
montant de 60 €/ha**

**Charge < 1,8 UGB/ha(SF) :
montant de 30 €/ha**

Attention que seuls les épandages de matières organiques issues des animaux ayant servi à établir la charge sont

Tableau 1 : Montant d'aide à l'hectare selon la charge par hectare de superficie fourragère pour l'éco-régime prairie permanente.

Charge (UGB par ha de superficie fourragère)	Montant à l'hectare
> 2,6 et <= à 2,8	38 €
> 2,2 et <= à 2,4	48 €
> 2 et <= à 2,2	58 €
> 0,6 et <= à 2	68 €

autorisés, et que l'usage des produits phytosanitaires est interdit sauf exception. Comme pour l'éco-régime, un seuil minimal de 0,6 UGB/ha est d'application (0,4 UGB/ha pour les ovins/caprins).

LES AIDES DÉDIÉES À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Une aide bio est dédiée aux prairies permanentes, temporaires ou à vocation à devenir permanentes.

Le montant est de 280 €/ha pour les 60 premiers hectares de prairies puis 168 €/ha pour les suivants.

Deux majorations sont à ajouter : 150 € pour les surfaces en conversion et 50 € pour les parcelles en zone vulnérable.

BILAN DES AIDES SUR PRAIRIES PERMANENTES

Pour se rendre compte des aides dédiées

aux prairies permanentes, prenons trois cas différents avec à chaque fois une surface de 50 hectares (voir Tableau 2).

- **Cas 1** : 50 ha de prairies permanentes, gérées en conventionnelles, chargement de 2,5 UGB/ha ;
- **Cas 2** : 50 ha de prairies permanentes, gérées en bio (hors conversion et en zone vulnérable), chargement de 1,9 UGB/ha ;
- **Cas 3** : 50 ha de prairies permanentes, gérées en bio (hors conversion et en zone vulnérable), chargement de 1,2 UGB/ha, 3 ha de MAEC haute valeur biologique.

Les prairies permanentes sont aussi rémunérées par l'éco-régime couverture longue du sol.

D'AUTRES AIDES PEUVENT SOUTENIR LES SYSTÈMES HERBAGERS ET AUTONOMES

En effet, d'autres cultures complétant la

rotation et la rotation peuvent aussi bénéficier de soutiens. Citons par exemple :

- L'éco-régime cultures favorables à l'environnement, avec un paiement de 380 €/ha pour des légumineuses fourragères (comme la luzerne) ou des méteils. Elles sont cumulables avec les aides bio ;
- L'aide couplée pour les protéines végétales (comme la féverole ou le pois protéagineux), cultivée en pure ou en mélange, pour un montant de 375 €/ha. Elle est aussi cumulable avec le bio.

Pour terminer, rappelons que l'élevage est aussi soutenu par le régime des aides couplées animales.

Tableau 2 : Comparaison des aides perçues par 3 fermes disposant de 50 hectares de prairies permanentes.

Types d'aide	Cas 1	Cas 2	Cas 3
Eco-régime	50 ha * 78 €/ha = 3.900€	50 ha * 108 €/ha = 5.400€	50 ha * 108 €/ha = 5.400€
Bio		50 ha * 330 €/ha = 16.500€	50 ha * 330 €/ha = 16.500€
MAEC autonomie fourragère			50 ha * 60 €/ha = 3.000 €
MAEC prairies haute valeur biologique			3 ha * 470 €/ha = 1.410 €
Total	3.900 €	21.900 €	26.300 €



VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Rejoignez-nous!

- Montant: **95 euros***
- Compte: BE05 0682 1502 4775
- Communication : Nom Prénom - adresse email - numéro de téléphone

Plus d'infos? Contactez-nous via l'adresse info@fugea.be ou téléphonez au 081 23 00 37

*30 € pour les - de 30 ans non domiciliés en ferme et les non agriculteurs

ET RECEVEZ LA LETTRE PAYSANNE TOUS LES MOIS ! **
(** TOUS LES 3 MOIS POUR LES NON-MEMBRES)

VAN HOUTTE ANTOINE

Rédacteur en chef de Terre Fermière

BRÈVES


**PAIEMENT 1^{ère} TRANCHE
DES MAEC ET DU BIO
- CAMPAGNE 2025**

L'Organisme payeur de Wallonie communique le versement de la première tranche des aides à l'agriculture biologique (BIO) et aux mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pour la campagne 2025 :

- le paiement des aides MAEC a été versé ce 31 mars 2026 avec la communication « MAEC-2025 » ;
- le paiement des aides BIO a été versé ce 02 avril 2026 avec la communication « BIO-2025 ».

À noter que ces paiements sont effectués à hauteur de 95% du montant total, pour les dossiers administrativement en ordre. Le paiement du solde ainsi que des aides pour les races locales menacées sera effectué en juin 2026.

L'EXEMPLE DE LA FERME CROMPOT

À Hensies, en province de Hainaut, Alexandre et Florian Cromptot conduisent une exploitation en polyculture-élevage. Leur cheptel compte environ 300 bovins, dont une centaine de vaches Pie Rouge ainsi que quelques Jersiaises en production laitière. L'élevage comprend également deux races viandeuses : le Blanc Bleu Belge et la Blonde d'Aquitaine. La ferme s'étend sur 162 ha, dont 57 ha de prairies. Fonctionnant en autonomie fourragère, les éleveurs accordent une place centrale à l'herbe dans l'alimentation de leur troupeau.



RATION BASÉE SUR L'HERBE

La ferme comporte un total de 90 ha de surface fourragère, dont 43 ha de prairies permanentes, 13 ha de prairies temporaires et 34 ha de maïs fourrager. Les éleveurs sont très attachés au pâturage. Alexandre Cromptot nous annonce dès le début de notre rencontre : « Pour moi, la valorisation de l'herbe est très importante, car les vaches sont des ruminants ». L'éleveur va même plus loin en affirmant que le pâturage est un outil de rentabilité : « L'herbe est un aliment complet. L'animal qui pâture s'alimente lui-même, sans besoin de récolte ni de mécanisation ».

En ce qui concerne la ration distribuée aux vaches, celle-ci se base principalement sur les fourrages. « Je ne distribue du maïs qu'à mes vaches laitières et aux bêtes à l'engraissement. Les jeunes bêtes et les Blanc Bleu Belge sont principalement nourries à l'herbe ».

MÉLANGE SUISSE RICHE EN PROTÉINES

Les prairies temporaires sont semées avec des mélanges suisse qui associent les graminées avec les légumineuses. « Il est important de produire de l'herbe de qualité qui comporte aussi des légumineuses ». Pour Alexandre Cromptot, faucher un

mélange suisse est toujours agréable. « Je ne fais rien entre mes coupes et quand je reviens un mois après la récolte, j'ai toujours un beau fourrage et de la qualité ». En effet, apporter de l'azote sur la culture associée n'est pas nécessaire, grâce à la présence des légumineuses.

De plus, la production est régulière avec une récolte qui a lieu tous les 28 à 35 jours. « Le mélange est coupé cinq fois par année. Je récolte en moyenne 65 boules par hectare et par an ». Pour éviter les pertes de feuilles, l'étape de la récolte est réalisée rapidement, en moins de 24 h. « Je fauche souvent en fin de matinée, quand l'herbe est riche en sucre. Ma faucheuse est équipée d'un conditionneur. Le mélange est andainé dès le matin suivant et il est ensuite pressé en boules dans la journée ».

Le fourrage présente une teneur en protéines comprise entre 17 et 20 % de la matière sèche. « Le mélange contient beaucoup de protéines et de l'énergie tout en restant fibreux. Peu de concentrés sont apportés dans la ration par rapport à

la quantité de lait produite, ce qui prouve que les fourrages récoltés sur l'exploitation sont riches et concentrés ».

RÉCOLTE DE MAÏS MATURE

Pour le maïs destiné à l'ensilage, les éleveurs utilisent des mélanges de variétés 'stay green'. « Le maïs est récolté très mûr. Tant qu'il reste de la sève dans la tige, ça ne me fait pas peur de le récolter ». Un maïs mûr peut parfois être plus compliqué à conserver. Néanmoins, grâce à une adaptation de la taille de coupe, une bonne conservation peut être obtenue. Il est reconnu qu'au plus le maïs est mature, au moins il prend de la place dans l'animal. Les vaches savent donc en ingérer plus. Ainsi, comme la ration contient beaucoup d'herbe, il est possible d'utiliser du maïs ayant une maturité avancée et qui est dense énergétiquement. « Grâce à de l'herbe et à du maïs de qualité, nous avons pu augmenter notre production laitière, qui est désormais d'une moyenne de 34 l/jour/vache ».

BLONDES D'AQUITAINE NOURRIES À L'HERBE

Depuis mars 2025, les éleveurs ont fait l'acquisition de Blondes. Cette race a été choisie pour sa facilité de mise-bas et ses faibles besoins alimentaires. « Les Blondes d'Aquitaine sont nourries seulement à l'herbe, sans maïs ni tourteaux ». Notons également qu'un pâturage tournant sera prochainement mis en place pour ce troupeau. « Chaque parcelle aura une superficie de ± 60 ares et les vaches y resteront pendant 3 à 4 jours ». Cela correspond à environ 20 ares par jour pour un troupeau composé de 20 mères avec leurs veaux. « Le cheptel reviendra sur chaque parcelle après environ un mois avec de l'herbe qui peut déjà être au début de son épiaison. Les Blondes d'Aquitaine ne valoriseraient de toute façon pas pleinement une herbe plus riche ».

PASSER SON PERMIS G AVEC LA FUGEA

Vu les difficultés auxquelles doivent faire face les jeunes agriculteurs pour obtenir ce précieux sésame (*conformité du matériel roulant, manque d'installations agréées pour l'apprentissage, impossibilité de rouler sous licence, etc.*), notre **Centre de formation est agréé auprès du SPF Mobilité et Transport** afin de pouvoir organiser les formations pratiques relatives au permis G.

Notre formateur accueille et encadre les jeunes candidats en mettant à leur disposition **des infrastructures et un matériel roulant conformes à la législation en vigueur**. D'une durée de 8 heures, la formation se déroule au départ de notre terrain de manoeuvres situé à Oeudeghien (Hainaut).

P.A.F. : 350 € pour les membres – 425 € pour les non-membres



Législation :
Examen théorique :
Formation théorique :
Examen pratique :
Formation pratique :

Retrouvez-vous toutes les infos sur
www.fugea.be/permisg

avec le soutien de



INSCRIPTIONS EN LIGNE



Hugues Fripiat
hf@fugea.be
0490 11 92 78

www.fugea.be/permisg
permisg@fugea.be
081 54 92 06

